



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 10 JUIN 2025**

Dossier 5 - DGATP - AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL ÉCOLES

L'UNSA souhaite en premier lieu remercier le service GATT pour l'accueil et les explications claires qui nous ont été fournies liées au temps de travail des agents des écoles.

L'engagement pris il y a presque un an sur l'amélioration des conditions de travail des agents des écoles et l'évolution du temps de travail se poursuit.

Ce dossier nous indique entre autre, que globalement l'absentéisme et en légère baisse. De ce fait, une réduction de temps de travail supplémentaire de 18 h est envisagée, portant ainsi le temps de travail pour les agents des écoles à 1559h au lieu des 1607h annuelle.

Effectivement, on peut toujours mieux faire, mais aujourd'hui un grand nombre d'agents est satisfait. C'est donc une avancée positive.

En parallèle, l'UNSA ne désespère pas de voir lors de futures négociations concernant le temps de travail de l'ensemble des agents de notre collectivité, une amélioration de celui-ci.

Il nous semble qu'il y a une erreur en page 6 concernant les horaires des concierges ? De plus, les interventions pendant les astreintes n'ont toujours été clarifiées.

Sur ce dossier, voici nos revendications:

- l'ascenseur social pour les ASIC doit se mettre rapidement en place avec une augmentation significative du temps de travail de ces agents qui sont investis et reconnus pour leurs manières de servir. Les agents d'entretien sont incontournables pour le bon fonctionnement des écoles.

- nous demandons l'accélération du processus de remplacement des agents qui sont déclarés inaptes, ou ceux qui partent en retraite. Il ne faut plus attendre qu'ils soient complètement sortis des effectifs pour les remplacer .

- La mise en place d'une ATSEM par classe comme le prévoit le statut.

- une révision de l'IFSE, de l'ensemble des agents de cette direction, y compris des superviseurs. Sans dénigrer aucune profession, il est anormal que le montant de l'ISFE d'une ATSEM -Agent de Maîtrise- soit identique à celui d'un Agent d'Entretien .

Nous vous demandons M. Cordier, d'organiser une réunion sur ce sujet.

Concernant la poursuite de l'amélioration des conditions matérielles :

Nous reviendrons plus spécifiquement sur ce sujet en F3SCST, cependant, pour les maternelles il est préférable d'installer des brasseurs d'air plafonniers, car les enfants jouent avec les fils électriques des ventilateurs et donc par mesure de sécurité les directrices d'écoles retirent tous les ventilateurs.

Pour les EPI, une amélioration concernant les matières, et notamment pour la tenue de printemps été, devrait être apportée, le tissu est trop épais et trop chaud.